Avis de publication

Concerne: PAP «Imprimerie Faber» à Mersch

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article *30bis*, le conseil communal de la commune de Mersch a délibéré et décidé, en sa séance du 29 juillet 2019, sur avis de Madame la Ministre de l'Intérieur du 2 mai 2019 réf.: 16506/PA1/45C, de clôturer le projet d'aménagement particulier concernant la modification du plan d'aménagement particulier N° 16056/45C sur des fonds sis dans la section G de Mersch, inscrits au cadastre sous les numéros 752/5417 et 798/4864 au lieux-dits «Allée John W. Léonard» et «Am Mierscherbierg», présenté par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de la société N. Arend II S.C.I. de Mersch.

Le plan d'aménagement particulier modifié a été notifié pour information à la Ministre de l'Intérieur en date du 12 août 2019.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le dossier restera déposé pendant 10 (dix) jours, à savoir du 16 au 26 août 2019 inclus, dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

En exécution de l'article 13 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduite contre la présente approbation dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Mersch, le 16 août 2019
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,